

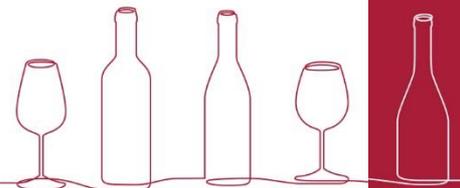
cn.
IV

Comité
National
des Interprofessions
des Vins à appellation
d'origine et à indication
géographique

COMpte-RENDU

ASSEMBLEE GENERALE

25 novembre 2021



Elus :

BARILLERE Jean Marie (CNIV/CIVC), de LARQUIER Jean-Bernard (CNIV/CNPC), BERNARD Michel (CNIV/Inter Rhône),

Présidents :

BARDET Philippe (Inter Beaujolais), BARRIAT Paul-André (IVBD), BOU Christophe (IVSO), CARRERE Michel (IVSO), CHADOURNE Eric (IVBD), FARGES Bernard (CIVB), FLEISCHER Serge (CIVA), GRAVEGEAL Jacques (Inter Oc), LABET François (BIVB), PASTORINO Eric (CIVP), PELLATON Philippe (Inter Rhône), PELLEGRIN Jean-Claude (IVSE), TISSOT Jean-Charles (CIVJ), TOUBART Maxime (CIVC), VACHERON Jean-Dominique (BIVC), VERAL Christophe (BNIC).

Pouvoirs : ZANELLA Stéphane (CIVR) donne son pouvoir à GRAVEGEAL Jacques (InterOc), VIALLET Pierre (CIVS) donne son pouvoir à MARTINOD Alexis (CIVS), GOSSEAUME Lionel (InterLoire) donne son pouvoir à NAULIN Sylvain (InterLoire), BOUSQUET Christophe (CIVL) donne son pouvoir à BARILLERE Jean Marie (CNIV/CIVC).

Directeurs :

BADOUREAUX Olivier (CIVJ), BOSSAN-REDON Cécile (InterBeaujolais), BOVA Fabien (CIVB), DELPECH Raphaël (BNIC), EYMARD Brice (CIVP), FLOCH Claire (CNPC), GAYRARD Marine (IVSE), GOEMAERE Charles (CIVC), MARTINOD Alexis (CIVS), NAULIN Sylvain (Inter Loire), NEUSCH Gilles (CIVA), PAJOTIN Valérie (Anivin de France), ROSAZ Eric (Inter Rhône), VANIER Christian (BIVB),

DELZESCAUX Didier (CNIV), d'AREXY Solène (CNIV), BROUSSE Nine (CNIV), FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV), ROCQUE Anastasia (CNIV),

Invités :

ANGELRAS Bernard (IFV), AUBERT Irène (CNIV), BAUER Jérôme (CNAOC), CHAPOUTIER Michel (UMVIN), FORGEAU Joël (Vin & Société), JACQUEMOT Christelle (VIN IGP), LEPRESLE Krystel (Vin & Société), MONTGERMONT Samuel (Inter Rhône/TréSORIER Vin & Société), OZANAM Nicolas (UMVIN), PIOT Stéphanie (Vin & Société), RIOU Christophe (IFV), TESSON Eric (CNAOC).

ORDRE DU JOUR :

1 - Points statutaires :

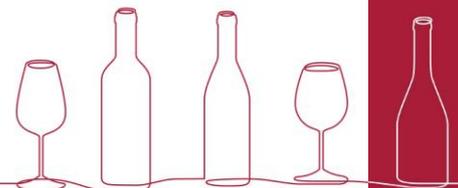
- 1.1 Validation du PV de l'Assemblée Générale du 24 juin 2021
- 1.2 Présentation de la situation du budget 2021 du CNIV
- 1.3 Présentation des réflexions sur l'élaboration du Contrat de Mandature du CNIV
- 1.4 Election du Président, des 4 Vice-présidents et du trésorier
- 1.5 Validation du projet de budget pour l'exercice 2022

2 - Dossiers en cours :

- 2.1 Présentation du nouveau programme du PNDV : 2022 – 2024
- 2.2 Point sur le dossier PESTIRIV et sur le positionnement des professionnels de la filière viticole
- 2.3 Préparation de la réunion avec la DGDDI sur la simplification administrative

3 - Questions diverses

Le Président, Jean Marie Barillère, ouvre l'Assemblée Générale à 10h.



1. POINT STATUTAIRE

1.1 Validation du PV de l'Assemblée Générale du 24 juin 2021

L'Assemblée Générale du CNIV adopte le procès-verbal du 24 juin 2021 à l'unanimité sans réserve.

Le Président apporte des précisions sur les questions qui lui ont été posées.

- Sur PestiRiv :

Pour rappel, PestiRiv est une étude pilotée par l'ANSES et Santé Publique France. Elle est financée par Ecophyto 2 pour un montant de 15 millions d'euros. L'objectif principal est de mesurer s'il existe une différence entre l'exposition aux pesticides des personnes vivant près des vignes et de celles vivant loin de toute culture agricole.

Jean Marie Barillère souligne que ce sujet constitue un point majeur pour le futur contrat de mandature. Il s'agit d'un enjeu prioritaire pour la filière qui devra être proactive dans la communication et l'image de ses produits.

- Sur les votes à l'Assemblée Générale :

Le Président rappelle le double fonctionnement du vote à l'Assemblée Générale. Pour délibérer valablement, il est requis :

- Une majorité des deux tiers des organismes interprofessionnels présents ou représentés membres ;
- Ils doivent représenter les deux tiers de la participation au budget (chiffre d'affaires) de l'association.

Ce système de vote permet une véritable majorité dans la prise de décisions.

- Sur le système de lissage des cotisations interprofessionnelles du CNIV :

Le Président rappelle que le calcul des grilles des cotisations 2021-2023 est basé sur le chiffre d'affaires des vins suivis par chacune des interprofessions. Il utilise une formule de lissage de ces chiffres d'affaires qui permet à la fois d'éviter les effets de seuil dus aux différents paliers de chiffres d'affaires et de plafonner le poids des régions importantes qui étaient capées lors des calculs précédents¹.

- Sur le lien entre le CNIV et Vin & Société :

Après débat au sein des membres du Conseil Exécutif, le lien entre le CNIV et Vin et Société, prévu dans les Statuts du CNIV, ne sera pas activé dès l'entrée en vigueur des Statuts afin de laisser un temps d'adaptation aux interprofessions. Pour l'heure, il y a une dissociation du paiement, c'est-à-dire que l'adhésion à l'une des structures n'oblige pas l'adhésion à l'autre. Toutefois, Jean Marie Barillère rappelle l'importance de préserver l'adhésion aux structures afin de conserver l'unité de la filière et la cohérence des actions.

¹ Une deuxième formule de lissage temporel permet d'obtenir des changements progressifs et réguliers sur trois ans, limités à 7% par an.



Il est demandé d'acter ces points dans une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE). A titre conservatoire, Inter Oc fait part à l'Assemblée Générale de sa volonté de démissionner si ces différentes modifications ne trouvaient pas d'accord consensuel.

Le vice-président, Jean-Bernard de Larquier accepte d'assurer le suivi des éléments sur les engagements ci-dessus, sur la mise en œuvre et l'application des Statuts.

1.2 Présentation de la situation du budget 2021 du CNIV

Le Directeur du CNIV, Didier Delzescaux, présente et détaille trois tableaux de bords :

- Tableau de bord Charges Fonctionnement 2021 : il comprend les charges sur le fonctionnement du CNIV ainsi que sur ses cotisations et participations. En 2021, les charges du fonctionnement s'élèvent à **877 334€**.
- Tableau de bord Charges Actions communes 2021 : il comprend l'ensemble des actions communes décidées par les membres du Conseil Exécutif du CNIV ainsi que le Salon International de l'Agriculture. Cette ligne SIA est à 0 € en 2021 en raison de l'absence de tenue de ce salon. En 2021, les charges liées aux actions communes s'élèvent à **330 250€**.
- Tableau de bord Charges Panels économie 2021 : il inclue les panels ainsi que le séminaire Economie qui s'est tenu le 24 novembre. En 2021, les charges s'élèvent à **123 827€**.

La cheffe de projet Plan Dépérissement, Anastasia Rocque, présente le tableau de bord lié au Plan National de Dépérissement du Vignoble (PNDV).

- Tableau de bord Charges Dépérissement 2021 : au 25 novembre 2021, les charges des actions liées au PNDV s'élèvent à **1 183 918€**. A cette date, le résultat de l'exercice de ces actions est de 16 082€. Il est précisé que la ligne Viticulteurs acteurs représente les charges associées à l'action « les 15 du plan » qui sera engagée finalement en 2022. Les charges des actions liées à la recherche ont augmenté en raison du focus sur la création variétale et la recherche sur la flavescence dorée.

Sur les charges liées aux actions du PNDV, un membre du CNIV demande au CNIV de passer les provisions en année n+1 pour faciliter la comptabilité interne des interprofessions.

Le directeur rappelle que le budget sera voté à l'Assemblée Générale de juin 2022.

1.3 Présentation des réflexions sur l'élaboration du Contrat de Mandature du CNIV

Bernard Farges et le directeur du CNIV présentent les réflexions conduites sur l'élaboration du contrat de mandature.

Il est rappelé que le groupe de travail constitué d'élus et de directeurs ayant travaillé sur ces réflexions a été piloté par le vice-président, Jean-Bernard de Larquier, ainsi que Christian Vanier.

Les nouveaux Statuts du CNIV prévoient l'élaboration d'un contrat de mandature. Il s'agit d'une feuille de route définissant les priorités que doit privilégier le CNIV pour le prochain mandat de 3 ans (2022,



2023 et 2024). Une réunion du groupe de travail a eu lieu le 2 novembre 2021 pour échanger sur la trame proposée par le groupe.

Le contrat de mandature du CNIV est proposé suivant six grands axes² :

1. Les grands domaines de compétence du CNIV :

Cela concerne le suivi, la mutualisation, la structuration des dossiers juridiques :

- Le statut des interprofessions vitivinicoles ;
- Les accords interprofessionnels ;
- Le suivi des contentieux ;
- Les autres dossiers juridiques.

2. Les dossiers économiques :

Les compétences du CNIV déterminées sont les suivantes :

- Les achats de panels et d'études « économie » ;
- L'analyse et l'élaboration des données économiques.

3. Les dossiers techniques :

Les compétences du CNIV en la matière sont les suivantes :

- Le Programme National de Dépérissement du Vignoble (PNDV) ;
- Les autres dossiers.

4. Les dossiers structurants : la question est posée de savoir quelle structuration de la filière vitivinicole française est souhaitée au regard des données économiques disponibles.

5. Le volet communautaire : la question de la stratégie du CNIV sur le plan européen est posée.

6. La communication collective : il est souligné l'importance de définir un cadre cohérent de prise de parole entre les organisations collectives nationales avec une gouvernance issue des interprofessions vitivinicoles.

1.4 Election du Président, de quatre Vice-Présidents et du trésorier

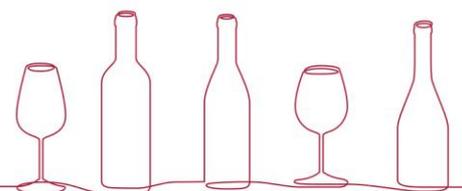
- Résolution 1 : Démissions et quitus

Le Président propose à l'Assemblée Générale de prendre acte, ce jour de la démission de :

- Monsieur Jean Marie Barillère au titre de Président du CNIV ;
- Monsieur Georges Haushalter au titre de vice-président du CNIV ;
- Monsieur Jean-Bernard de Larquier au titre de vice-président du CNIV ;
- Monsieur Michel Bernard au titre de Trésorier du CNIV ;
- De l'ensemble des représentants élus des Interprofessions, membres du CNIV.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du CNIV de donner quitus au Président, aux deux vice-présidents, au trésorier du CNIV, et globalement à l'ensemble de l'équipe sortante du Conseil Exécutif pour la gestion de l'association jusqu'au jour de la présente Assemblée Générale.

² Le détail de chacun des axes se trouve dans la présentation power point.



L'Assemblée Générale du CNIV vote à l'unanimité la résolution 1, à savoir les démissions et donne quitus au Président, aux deux vice-présidents, au trésorier et à l'ensemble de l'équipe sortante du Conseil Exécutif.

- Résolution 2 : Mandat de trois ans

Il est proposé à l'Assemblée Générale du CNIV de décider qu'afin de faire coïncider les mandats électifs au sein du CNIV avec la durée du contrat de mandature, les représentants des Interprofessions, le Président, les vice-Présidents et le trésorier soient désignés et élus pour une durée de trois ans, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale du CNIV prend, par conséquent, acte du fait que, suite aux différentes démissions, les mandats des nouveaux élus n'iront pas jusqu'aux termes initialement prévus.

Les mandats commenceront à courir à compter de ce jour, pendant trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale du mois de novembre 2024.

L'Assemblée Générale du CNIV vote à l'unanimité la résolution 2. Elle prend donc acte du fait que les mandats des nouveaux élus n'iront pas jusqu'aux termes prévus. Ils commenceront à courir à compter du 25 novembre 2021 jusqu'à l'Assemblée Générale du mois de novembre 2024.

Les représentants désignés dans chaque interprofession sont rappelés. A ce titre :

Région	Interprofession	Nom du représentant
ALSACE	CIVA	Serge FLEISCHER
BEAUJOLAIS	INTER BEAUJOLAIS	Philippe BARDET
BERGERAC-DURAS	IVBD	Eric CHADOURNE
BORDEAUX	CIVB	Bernard FARGES
BOURGOGNE	BIVB	François LABET
CAHORS	UIVC	Pascal VERRHAEGHE
CENTRE	BIVC	Jean-Dominique VACHERON
CHAMPAGNE	CIVC	Maxime TOUBART
CORSE	CIVCORSE	Eric POLI
PROVENCE	CIVP	Eric PASTORINO
VAL DE LOIRE	INTER LOIRE	Lionel GOSSEAUME
VALLEE DU RHONE	INTER RHONE	Philippe PELLATON
JURA	CIVJ	Jean-Charles TISSOT
LANGUEDOC	CIVL	Christophe BOUSQUET
PINEAU DES CHARENTES	CNPC	Jean-Bernard de LARQUIER
ROUSSILLON	CIVR	Stéphane ZANELLA
SAVOIE	CIVS	Pierre VIALLET
SUD-OUEST	IVSO	Michel CARRERE
INTER OC	INTER OC	Jacques GRAVEGEAL
ARMAGNAC	BNIA	Patrick FARBOS
COGNAC	BNIC	Christophe VERAL
VINS SUD EST	INTERVINS SUDEST	Jean-Claude PELLEGRIN
ANIVIN	ANIVIN	Bruno KESSLER



- Résolution 3 : Elections

Le Président sortant du CNIV propose d'élire par un vote à bulletin secret :

- Le Président du CNIV :

L'Assemblée Générale du CNIV vote à bulletin secret concernant l'élection du Président du CNIV.

Il ressort 18 votes exprimés comme suit :

- 14 voix pour Bernard Farges
- 1 voix pour Jean Marie Barillère
- 1 voix pour Jean-Claude Pellegrin
- 2 votes Blanc

Le vote est valide. La majorité des deux tiers étant requise, Bernard Farges est élu Président du CNIV.

Le nouveau Président, Bernard Farges, propose d'élire les vice-présidents et le trésorier suivants :

- Les quatre Vice-présidents du CNIV : Maxime Toubart, Jean-Claude Pellegrin, Philippe Bardet et Michel Carrere. Il est proposé de nommer plus tard deux Vice-présidents supplémentaires.
- Le trésorier du CNIV : Philippe Pellaton

L'Assemblée Générale du CNIV vote à main levée pour élire les quatre vice-présidents et le trésorier du CNIV. L'Assemblée Générale vote à l'unanimité pour les nouveaux candidats proposés.

Les quatre vice-présidents du CNIV sont Maxime Toubart, Jean-Claude Pellegrin, Philippe Bardet et Michel Carrere. Le trésorier est Philippe Pellaton.

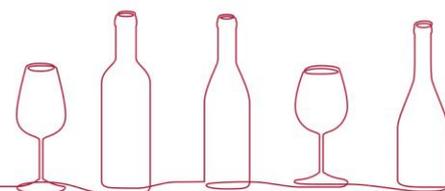
- Résolution 4 : Désignation des représentants à Vin & Société :

Il est rappelé à l'Assemblée Générale du CNIV que le Conseil d'orientation et de surveillance (CO) de Vin & Société est composé du Président de Vin & Société, de son vice-président et de neuf membres représentants les organismes interprofessionnels désignés le CNIV parmi ses membres.

Il est également rappelé que les autres organismes interprofessionnels sont invités permanents du CO.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du CNIV de désigner les neuf membres représentants élus des Interprofessions suivantes au CO de Vin et Société :

REGION	ORGANISME	Représentant Vin & Société
BOURGOGNE	Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB)	François LABET
CENTRE	Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre (BIVC)	Clément BERTHIER



BORDEAUX	Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB)	Georges HAUSHALTER
CHAMPAGNE	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (Comité Champagne)	Jean Marie BARILLERE
LANGUEDOC	Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc (CIVL)	Denis VERDIER
PINEAU CHARENTES	DES Comité National du Pineau des Charentes (CNPC)	Jean-Bernard de LARQUIER
LOIRE	Interprofession des Vins du Val de Loire (INTER LOIRE)	Joël FORGEAU
VALLEE DU RHONE	Interprofession des Vins AOC Côtes-du-Rhône et de la Vallée du Rhône (INTER RHONE)	Samuel MONTGERMONT
SUD-EST	Interprofession des Vins à IGP du Sud-Est (INTERVINS SUD EST)	Roger RAVOIRE

L'Assemblée Générale du CNIV vote à main levée pour la désignation des représentants à Vin & Société. Les représentants à Vin & Société sont désignés avec un vote contre.

1.5 Validation du budget prévisionnel pour l'exercice 2022

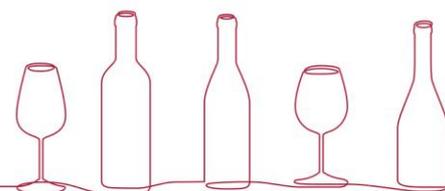
- Résolution 6 : Approbation du budget 2022

Le Directeur présente les trois tableaux de bords suivants :

- Tableau de bord Charges Fonctionnement 2022 : il comprend les charges sur le fonctionnement du CNIV ainsi que sur ses cotisations et participations. En 2022, les charges du fonctionnement prévues sont de **884 858€**.
- Tableau de bord Charges Actions communes 2022 : il comprend l'ensemble des actions communes ainsi que le salon international de l'agriculture. Le budget prévu pour le Salon International de l'Agriculture 2022 est de de 340 000€. En 2022, les charges liées aux actions communes prévues sont de **697 600€**.
- Tableau de bord Charges Panels économie 2022 : il inclue les panels ainsi que le séminaire Economie. En 2022, les charges prévues sont de **276 300€**.

La cheffe de projet Plan Dépérissement, Anastasia Rocque, présente le tableau de bord lié au Plan National de Dépérissement du Vignoble (PNDV).

- Tableau de bord Charges Dépérissement 2022 : le total des charges prévisionnelles des actions liées au PNDV s'élèvent à **1 500 000€**. Le budget alloué aux transferts et la régionalisation comprend notamment l'Observatoire, les « 15 du Plan », l'Innovation – Ingénierie de solutions et la formation.



Pour le PNDV, le plan d'action 2022 est présenté. Les trois axes pour un vignoble durable sont :

- Le matériel végétal (150 000€)
- La recherche (2 000 000€)
- Le transfert et la régionalisation (600 000€) dont le budget est amplifié.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de voter le budget prévisionnel du CNIV pour l'année 2022 tel qu'il lui est présenté.

Il est rappelé qu'une demande de subvention pour un montant équivalent à la participation financière des interprofessions, soit 1 500 000 euros, a été déposée auprès de la DGER. Le principe d'un accompagnement financier a été acté par la DGER mais le montant exact de la subvention qui sera allouée au PNDV 2 n'est pas encore décidé définitivement.

L'Assemblée Générale du CNIV vote à main levée le budget prévisionnel pour l'exercice 2022. Le budget prévisionnel 2022 est adopté à l'unanimité.

2. DOSSIERS EN COURS

2.1 Présentation du nouveau programme du PNDV : 2022 – 2024

La cheffe de projet Plan Dépérissement, Anastasia Rocque, rappelle les trois nouveaux axes du PNDV 2 présentés lors du séminaire professionnel du 18 novembre 2021 (Le matériel végétal, la recherche, le transfert et la régionalisation).

La deuxième édition des carnets du Plan est exposée avec 27 fiches résultats autour des bonnes pratiques, de l'action au vignoble et de l'avancée de la recherche. Le projet du PNDV est un exemple de structuration en région. Il permet de la mobilisation de toutes les régions et un partenariat renouvelé avec la Filière.

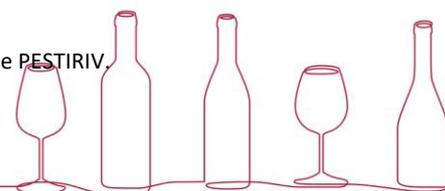
Le vice-président, Jean-Bernard de Larquier, souligne la nécessité du renouvellement du PNDV. Le matériel végétal est primordial pour avoir le potentiel de résistance recherché pour répondre aux attentes sociétales et aux enjeux climatiques. Le PNDV Tour représente un outil de sensibilisation sur le terrain. Ce plan renforce la co-construction entre les services de l'Etat et le terrain. Une implication forte des viticulteurs est nécessaire, notamment à travers les « 15 du Plan ». En d'autres termes, une coordination forte est nécessaire avec l'importance d'engager d'autres Etats membres autour du sujet du dépérissement du vignoble, notamment au regard de la Présidence française au premier semestre 2022. En outre, les actions réalisées au niveau régionales nécessitent une implication forte de toutes les régions.

2.2 Le point sur le dossier PESTIRIV et du positionnement des professionnels de la filière viticole

Le Président, Bernard Farges, rappelle la chronologie des événements relatifs à l'étude PESTIRIV notamment :

- Juin 2021 : Réunion d'information au niveau national
- 15 novembre 2021 : Réunion d'échange entre l'ANSES, SPF et le CNIV en présence de l'IFV ;
- 17 novembre 2021 : Communication du protocole de l'étude PESTIRIV et ses annexes³ ;
- 19 novembre 2021 : Publication du protocole de l'étude et des annexes sur le site SPF.

³ Voir le power point présenté à l'Assemblée Générale pour le résumé du protocole de l'étude PESTIRIV.



La filière est désormais considérée comme interlocuteur professionnel à cette étude.

Jean Marie Barillère fait un retour de l'échange avec l'ANSES et SPF concernant le protocole. Il s'agit d'un protocole solide avec une démarche scientifique très rigoureuse. Il a été demandé à l'ANSES et SPF que le CNIV fasse partie du comité de suivi afin de connaître les résultats scientifiques liés à l'exposition des riverains vivant près des cultures viticoles et des non-riverains vivant loin de toute culture.

Le directeur du CNIV présente ensuite les grandes lignes du protocole PESTIRIV en pointant les différents enjeux pour la filière.

Il est souligné que le périmètre de l'ANSES et SPF dans cette étude se restreint aux résultats liés à l'étude PESTIRIV.

Dès lors, toute la communication qui découlera de ces résultats nécessitera une très forte vigilance de la filière en raison des forts risques de détournements et des corrélations infondées qui pourraient en découler.

Une méthode de travail sur ce sujet en matière de suivi technique, politique et de communication est impérative pour la filière.

Il est demandé à l'Assemblée Générale au CNIV de s'emparer du dossier PESTIRIV car cette étude concerne la viticulture en générale, c'est la raison pour laquelle elle nécessite une gestion au niveau national.

Il est demandé qu'une proposition de méthode de travail soit présentée lors du prochain Conseil Exécutif du CNIV de décembre pour validation en tenant compte d'une structuration du suivi sur le plan technique et sur le plan politique. L'objectif étant que les professionnels de la filière soient parties prenantes dans le comité de suivi de cette étude.

L'Assemblée Générale du CNIV acte le traitement du dossier PESTIRIV par le CNIV et la mise en place d'une méthode de travail sur le suivi de ce dossier qui sera validée par la Conseil Exécutif du CNIV.

Face à un tel dossier, l'Assemblée Générale dresse le constat de la nécessité de mettre en œuvre une gestion de crise et de structurer la communication. Il est constaté que les éléments de langage doivent être centralisés au niveau national et doivent être positifs afin de montrer les efforts réalisés par la filière. Le recours à des entreprises spécialisées dans la gestion de crise est à étudier.

2.3 Préparation de la réunion avec la DGDDI sur la simplification administrative

La directrice adjointe en charge des affaires juridiques, Dorothee Franjus-Guigues, présente l'état du dossier lié à la gestion des données filière (auparavant nommé « simplification administrative »)⁴.

Une réflexion globale est nécessaire concernant la rationalisation de ces déclarations. A cet égard, plusieurs pistes de réflexion sont présentées à l'Assemblée Générale :

- Une analyse de l'ensemble des données existantes et le lien avec les différentes déclarations, les opérateurs concernés et les organisations destinataires est en cours ;
- La structuration de ces données arrivera prochainement ;

⁴ Voir le power point présenté à l'Assemblée Générale pour le résumé de l'état du dossier sur la gestion des données filière.



- Une expertise sur les avantages et les inconvénients de la réunion des points de déclaration et de collecte en un guichet commun arrivera prochainement pour répondre aux questions suivantes :
 - Déclaration simplifiée et pertinente des données ?
 - Diffusion sécurisée aux destinataires reconnus ?
 - Contrôle administratif facilité ?

Il y a une volonté d'avoir une vision stratégique partagée de la filière avec les douanes :

- 24 novembre 2021 : échange avec les services DGDDI. Il a été rappelé aux douanes que ce dossier a été initié à leur initiative et qu'ainsi, une réflexion dans un cadre collaboratif avec eux permettrait un fonctionnement efficace ;
- 9 décembre 2021 : réunion avec la DGDDI.

3. QUESTIONS DIVERSES

- **Pavillon des Vins 2022 :**

La directrice adjointe en charge des affaires juridiques, Dorothee Franjus-Guigues, rappelle l'annulation du Salon International de l'Agriculture en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Un dossier de demande d'aide a été déposé :

- Sur la partie grand public : OCM marché intérieur (70%). Cette aide a été attribuée ;
- Sur la partie relation institutionnelle : Aide nationale. Cette aide est en attente de réponse.

Un appel d'offres pour trois ans 2022 (tranche ferme) et 2023, 2024 (tranches conditionnelles) a été réalisé. Il a été attribué. La nouvelle édition est en cours de finalisation⁵.

Résolution 5 : Remboursement de l'avance de trésorerie.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de prendre acte du remboursement aux Interprofessions concernées des avances de trésorerie versées pour la bonne réalisation du Pavillon des Vins au Salon International de l'Agriculture 2018, 2019 et 2020.

Ce remboursement est réalisé, sous réserve d'un contrôle qui conduirait à des réfections budgétaires.

L'Assemblée Générale du CNIV acte la résolution 5, c'est-à-dire le remboursement de l'avance de trésorerie versées pour le Pavillon des Vins au SIA 2018, 2019 et 2020.

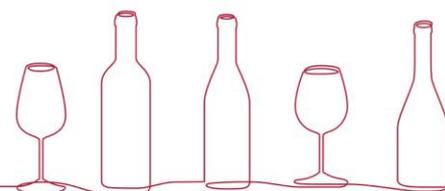
- **Outils de régulation :**

Il est proposé l'Assemblée Générale de mettre en place un groupe de travail « régulation de marché » au niveau national sur les outils de régulation de marché.

- **Marque CNIV « Wines of France »**

La directrice adjointe en charge des affaires juridiques, Dorothee Franjus-Guigues, présente l'état du dossier à l'Assemblée Générale.

⁵ Voir le power point présenté à l'Assemblée Générale.



La marque « Wines of France » a été enregistrée à l'INPI afin d'être protégée. Cet enregistrement contient :

- La marque collective ;
- Le règlement d'usage ;
- La charte graphique.

Le corpus narratif est en cours de finalisation. Des discussions sont en cours concernant l'intégration de la marque dans les prochains salons internationaux (Business France).

- **Questions diverses**

Jean-Bernard de Larquier insiste sur l'importance de garder le sens du collectif, notamment pour les eaux-de-vie de vins, actuellement membres associés. Leur volonté est exprimée de redevenir de vrais membres statutaires du CNIV.

Bernard Farges prend acte de cette demande qui devra être examinée et travaillée avant une prochaine Assemblée Générale.

La séance est levée à 12h40.

